

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE DE  
L'ANNÉE 2025 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Éric Charbonneau, préfet et maire de la ville d'Acton Vale,

**et les conseillers suivants :**

M. Éric Beauregard, substitut au maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Kaven Delarosbil, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Pierre Larivière, maire de Roxton Falls,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Christian Peiry, maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Éric Charbonneau.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

**1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE**

Monsieur le préfet, Éric Charbonneau, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-248

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

7. COURS D'EAU
  - 7.1 Cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Acton Vale – Réception provisoire
  - 7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Prolongement des travaux – Acton Vale
8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 Aménagement du territoire
    - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.2 Comité consultatif agricole (CCA) – Nomination aux postes n° 4 à 6
  - 9.2 Développement économique et local
    - 9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) 1032-FSE-2025-12
    - 9.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet Régional – Dossier Radio Acton 1034-FSPS-2025-23
    - 9.2.3 Accès culture 2025-2026 – Atelier découverte au CIMBAD du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)
    - 9.2.4 Signature Innovation
      - 9.2.4.1 Dossier Ferme Laobec 1258-PSI-2025-08
      - 9.2.4.2 Dossier Vignoble Côte de Champlain 1143-PSI-2025-09
      - 9.2.4.3 Dossier Ferme Floresterre 1331-PSI-2025-10
      - 9.2.4.4 Dossier MRC d'Acton 1037-PSI-2025-11
10. SÉCURITÉ INCENDIE
11. RESSOURCES HUMAINES
12. PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2026 – AVIS DE MOTION
13. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – ENTENTE
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
16. CORRESPONDANCE
17. VARIA
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 26 NOVEMBRE 2025**

2025-249

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Christian Peiry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 26 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est  
distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2025-250

Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	4 305,90 \$
Comptes à payer	89 764,08 \$
Salaires et contributions de l'employeur	117 466,50 \$
<b>Total</b>	<b>211 536,48 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	528,83 \$
Comptes à payer	11 802,31 \$
<b>Total</b>	<b>12 331,14 \$</b>

## **7. COURS D'EAU**

### **7.1 Cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Acton Vale – Réception provisoire**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien d'une partie du cours d'eau Mandeville-Tessier sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

**ATTENDU QU'**ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5% du montant total des factures pour fins de garantie ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-251

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation Infraplus inc. la somme de 1 202,31 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 202,31 \$, soit 5 % du montant total des factures.

### **7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Prolongement des travaux – Acton Vale**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien du cours d'eau Guilbert-Champagne sur une longueur approximative de 250 m en aval de la Branche 1 sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-252

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Larivière  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter les travaux d'entretien tels que réalisés dans le cours d'eau Guilbert-Champagne ;
2. De payer à Excavation Yanick Cabana inc. la somme de 2 035,06 \$ équivalent au montant total des factures.

## **8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

## **9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **9.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme**

##### **9.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 016-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 016-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 ;

**ATTENDU QUE** le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-253

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Kaven Delarosbil, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 016-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**QU'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

#### **9.1.2 Comité consultatif agricole (CCA) – Nomination aux postes n° 4 à 6**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres occupant les sièges numéros 4 à 6 est venu à échéance ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-254

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler le mandat des membres suivants sur le comité consultatif agricole (CCA) :

Siège n° 4 : M. Guy Bond ;  
Siège n° 5 : M. Jean-Marc Ménard.

2. De nommer monsieur Christian Peiry au siège numéro 6 du CCA.

**9.1.2.1 Nomination du président**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit désigner le président du CCA, conformément à l'article 148.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2005-10 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat du président est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-255

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Christian Peiry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Guy Bond, maire de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, à la présidence du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton.

**9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) 1032-FSE-2025-12**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-256

Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1032-FSE-2025-12	1 241 \$	1 241 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –  
Volet Régional – Dossier Radio Acton 1034-FSPS-  
2025-23**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par Radio Acton au volet régional ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-257

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Embauche chargé.e de projet – Salle culturelle	Radio Acton	46 825 \$	23 412 \$	23 412 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSPS (régional), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.3 Accès culture 2025-2026 – Atelier découverte au  
CIMBAD du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)**

2025-258

Il est proposé par M. Christian Peiry  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant maximal de 7 077 \$, taxes en sus, avec le Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) pour la coordination de l'Atelier Découverte au CIMBAD avec les groupes du 2<sup>e</sup> cycle du primaire de la MRC d'Acton. Ce spectacle est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2025-2026.

## 9.2.4 Signature Innovation

### 9.2.4.1 Dossier Ferme Laobec 1258-PSI-2025-08

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par la Ferme Laobec ;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-259

Il est proposé par M. Christian Peiry  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement aire de préparation et kiosque à la ferme	Ferme Laobec	23 640 \$	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### 9.2.4.2 Dossier Vignoble Côte de Champlain 1143-PSI-2025-09

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par le Vignoble Côte de Champlain ;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-260

Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Kaven Delarosbil  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Une expérience agrotouristique innovante	Vignoble Côte de Champlain	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.4.3 Dossier Ferme Floresterre 1331-PSI-2025-10**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par la Ferme Floresterre ;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-261

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Kiosque à la ferme	Ferme Floresterre	40 000 \$	20 000 \$	<b>20 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.4.4 Dossier MRC d'Acton 1037-PSI-2025-11**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par la MRC d'Acton ;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-262

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Kaven Delarosbil  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Bâtir l'Innovation Agricole	MRC d'Acton	32 000 \$	16 000 \$	<b>16 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation ;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2026 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton pour l'année 2026 sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

**13. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – CONTRAT DE MANDAT – PERMIS ET IMMATRICULATION**

**ATTENDU** la réception d'un nouveau contrat de mandat à intervenir entre la MRC et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant les opérations relatives aux permis et immatriculation ;

**ATTENDU QUE** ce nouveau contrat reprend les modalités contractuelles en vigueur jusqu'à maintenant avec quelques ajustements afin de tenir compte de l'évolution du contexte de prestation de service et de notre partenariat au cours des dernières années ;

**ATTENDU QU'**advenant une demande écrite de la SAAQ, la MRC sera tenue d'offrir les services durant des heures additionnelles pour une période donnée ;

**ATTENDU QUE** la MRC s'expose à des pénalités financières si elle ne respecte pas les demandes de la SAAQ ;

**ATTENDU QUE** les heures de service de la MRC sont déjà fixées par le conseil des maires et que les ententes de travail ainsi que la Politique de gestion du personnel reflètent celles-ci ;

**ATTENDU QUE** le contrat actuel continue de s'appliquer et de se renouveler chaque nouvelle année jusqu'à la signature d'un nouveau contrat ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-263

Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier à la SAAQ que la MRC :

1. N'est pas en mesure de signer le nouveau contrat tel que proposé puisqu'il ne sera pas possible de respecter l'article 3.1 concernant les heures additionnelles ;
2. Demande d'enlever, de modifier ou de clarifier cet article au contrat afin de tenir compte de notre réalité ;
3. Continuera d'offrir les services en respect du contrat permis et immatriculation déjà en vigueur.

**14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**16. CORRESPONDANCE**

**16.1 Gala Reconnaissance de la Montérégie 2026 – 5 février 2026  
– Achat de billets**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton est finaliste dans la catégorie *Accueil et expérience client* du Gala Reconnaissance de la Montérégie 2026 ;

**ATTENDU QUE** cette nomination est une reconnaissance de notre engagement et de nos réalisations remarquables au sein de l'industrie touristique avec le projet : Mise en valeur intégrée et réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable « La Campagnarde » ;

**ATTENDU QUE** le dévoilement des lauréats se fera lors de la cérémonie de remise des prix le 5 février 2026, à Longueuil ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-264 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2  
billets, au coût de 174,06 \$ chacun, pour la soirée du Gala Reconnaissance  
de la Montérégie 2026 le 5 février 2026. Le cas échéant, les billets destinés  
aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

**17. VARIA**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été  
fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-265 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Christian Peiry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

***Signé***

---

**Éric Charbonneau,  
Préfet.**

***Signé***

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.**